



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 58043

Texte de la question

M. Hervé Gaymard appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que rencontrent les entreprises saisonnières des stations de sports d'hiver, notamment pour embaucher de la main-d'oeuvre étrangère. En effet, ces entreprises, comme beaucoup d'autres, ont actuellement des difficultés de recrutement. C'est ainsi qu'en Savoie par exemple, en dépit de démarches réitérées auprès de la main-d'oeuvre locale et nationale, un certain nombre de postes restent vacants, alors que la saison d'hiver est déjà bien engagée. Ces entreprises, installées dans des régions où le tourisme constitue une ressource majeure, pour accueillir leur clientèle dans les meilleures conditions, sont amenées à faire appel à une main-d'oeuvre étrangère, impliquant une autorisation de l'office des migrations internationales. Aboutir dans cette démarche nécessite presque un an de délai, alors que la durée d'une saison touristique n'excède que rarement six mois. Cette distorsion majeure empêche, de fait, ces entreprises d'avoir recours à de la main-d'oeuvre étrangère. Il serait donc particulièrement opportun de pouvoir accélérer le processus d'instruction des dossiers, lorsque les demandes émanent d'entreprises saisonnières. Il demande ce qui pourrait être fait à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58043

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1052

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)